

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015
REQUIS EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2015**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (*)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Gauthier Martin, Recteur	184 125 \$	7 100 \$	- \$	- \$	12,00	100%
Bouchard Dominique, Vice-recteur aux ressources	169 024 \$	3 978 \$	- \$	- \$	11,91	99%
Côté Martin, Vice-recteur aux affaires étudiantes et secrétaire général	169 024 \$	7 610 \$	- \$	- \$	12,00	100%
Fahmi Mustapha, Vice-recteur enseignement, recherche et création	169 024 \$	6 583 \$	- \$	- \$	12,00	100%
Allaire Stéphane, Doyen de la recherche et de la création	138 211 \$	1 759 \$	- \$	- \$	12,00	100%
Hébert Étienne, Doyen des études	138 211 \$	2 896 \$	- \$	- \$	12,00	100%
Pilote Eric, Doyen des affaires départementales	149 600 \$	2 965 \$	- \$	- \$	12,00	100%

(*) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2014-2015 est de 169 024 \$ pour M. Martin Côté.

(*) Les salaires de base sont présentés sur une base annuelle de 12 mois et représentent les salaires autorisés.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	60,92	Le plus élevé	166 811 \$	140 269 \$
		Moyenne	120 220 \$	12 320 \$
		Le moins élevé	80 586 \$	- \$
Personnel de direction des services	10,76	Le plus élevé	155 165 \$	188 748 \$
		Moyenne	131 213 \$	19 324 \$
		Le moins élevé	110 000 \$	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé. Les équivalences en temps complet sont calculées sur 12 mois.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Gauthier Martin, Recteur	12	32 473 \$
Bouchard Dominique, Vice-recteur aux ressources	11,91	11 024 \$
Côté Martin, Vice-recteur aux affaires étudiantes et secrétaire général	12	5 851 \$
Fahmi Mustapha, Vice-recteur enseignement, recherche et création	12	12 770 \$
Allaire Stéphane, Doyen de la recherche et de la création	12	6 582 \$
Hébert Etienne, Doyen des études	12	3 294 \$
Pilote Éric, Doyens aux affaires départementales	12	1 209 \$

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	60,92	Le plus élevé	56 183 \$
		Moyenne *	5 773 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de direction des services	10,76	Le plus élevé	14 385 \$
		Moyenne *	2 344 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne *	N/A
		Le moins élevé	N/A

⁽¹⁾ Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

^(**) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.